

3/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE DE FLINES LEZ RACHES

L'an Deux Mille vingt-quatre le 8 avril à 14 heures, le Centre Communal d'Action Sociale de Flines Les Râches s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la vice-présidence d'Annie MONNIER, Vice-Présidente, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 26 mars 2024.

Présents : Annie Monnier, Annie Butruille, Christelle Lambert, Pierrette Loquet, Noëllie Rapisarda, Daniel Deregnacourt, Françoise Pasbecq, Brigitte Deregnacourt, Josiane Delattre.

Absente : Véronique Pollet

Excusées : MM. Annie Goupil, Charafa Ben Lebsir (donne pouvoir à A. Monnier), Laurence Dufour.

**Objet : Compte administratif 2023**

Annie Monnier, Vice-Présidente du CCAS rappelle aux membres de la commission le budget et les décisions modificatives de l'exercice 2023 et présente le Compte Administratif 2023.

La Commission du CCAS :

- donne acte à Madame La Vice-Présidente de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Prévu	Réalisé
<b>RECETTES</b>		
Fonctionnement	82 554,22 €	80 254,22 € Dont l'excédent 2022 : 8 454,22 €
Investissement	3 022,10 €	2 822,10 € Dont l'excédent 2022 : 2 059,58 €
<b>DEPENSES</b>		
Fonctionnement	82 554,22 €	68 954,26 €
Investissement	3 022,10 €	/
<b>Excédent final de clôture en fonctionnement :</b>	<b>11 299,96 €</b>	
<b>Excédent final de clôture en investissement :</b>	<b>2 822,10 €</b>	

Après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, à l'unanimité, soit 10 voix, décide d'adopter le compte administratif – exercice 2023 – budget principal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Fait et délibéré les jours, mois et ans  
susdits  
Pour copie conforme

La Vice-Présidente du CCAS

**Signé**

Annie MONNIER